

# Préserver la biodiversité par la mise en oeuvre de la séquence ERC (Eviter, Réduire et Compenser)

584

**Durée :** 70 heures.

**Public :**

Toute personne souhaitant maîtriser les enjeux de la séquence ERC et l'intégrer dans la conception d'un projet

Dernière

MAJ : Avril 2024

**Objectifs :**

Cette formation vous permettra de maîtriser les enjeux de la séquence ERC (Eviter, Réduire et Compenser) et de l'intégrer dans la conception d'un projet afin qu'il soit le moins impactant possible pour l'environnement et la biodiversité.

Vous apprendrez aussi le principe de la compensation écologique au travers de sa méthodologie, son cadre juridique et son application.

**Méthodes :**

**Evaluation :**

Dossier de mise en œuvre de la séquence ERC

Face à face pédagogique d 1h30 avec le correcteur

Dernière MAJ : Avril 2024

**Pré-requis :**

Aucun prérequis n'est demandé

## SÉQUENCE ERC

Séquence ERC intégrée aux évaluations environnementales

Loi Biodiversité 2016

Recherche de l'évitement et définition des mesures de réduction

Mesures compensatoires comme dernier recours

Acteurs publics et privés

Rôle de l'écologue aux différentes phases du projet

## COMPENSATION ÉCOLOGIQUE

Concept et théorie de la compensation écologique

Principe pollueur-payeur et préjudice écologique

Responsabilités et obligations de compensation et acteurs concernés

Appréciation des potentiels écologiques

Équivalence écologique et principe de non-régression

Les modes de compensation

Méthodologie de la définition des mesures compensatoires

Outils de contractualisation, de gestion et de maîtrise du foncier

**Modalités d'accès :** Adeos valide avec le candidat, qu'il possède bien les compétences et les prérequis nécessaires au suivi de la formation.

**Délais d'accès :** Nous contacter.

**Accessibilité aux personnes handicapées :** Nos locaux sont aux normes d'accueil pour les PMR, pour les autres handicapés nous contacter afin de pouvoir adapter la formation ou bien vous orienter vers un organisme partenaire.